

Pour un ACCÈS RÉEL des adultes à la formation continue

« Au moment où l'économie et les rapports sociaux se mondialisent, où les technologies se développent à un rythme étourdissant, bouleversant l'organisation du travail, une personne adulte sur cinq au Québec ne possède pas l'équivalent d'une troisième année d'études secondaires. Notre société éprouve donc des besoins importants en alphabétisation, en formation générale de base et en formation professionnelle initiale, comme en matière de recyclage ou de perfectionnement et d'éducation populaire. » C'est en ces termes que la vice-présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Judith Newman, a présenté l'avis de son organisme sur la formation continue, lancé en mai dernier.

Le Conseil y met de l'avant deux grandes orientations qui inspirent l'ensemble de ses recommandations : revoir le système d'éducation pour le mettre à l'heure de « l'éducation tout au long de la vie », mais surtout développer, dans tous les milieux de travail et de vie, une culture de la formation continue pour les adultes.

Un inventaire critique

Après avoir fait l'inventaire des services offerts aux adultes dans le réseau scolaire (aux ordres secondaire, collégial et universitaire) et hors de celui-ci (éducation populaire, autres ministères et organismes, entreprises, syndicats, médias), le Conseil en tire un bilan critique dans la perspective de la formation continue.

Il en ressort une grande diversité de programmes et de services, qui ne va pas sans éparpillement, chevauchements et manque de perspective globale. Les programmes gouvernementaux sont trop marqués par l'approche économique et mettent surtout l'accent sur le rattrapage scolaire. Le Conseil constate que la perspective de formation continue a encore du mal à prévaloir en éducation des adultes.

Un système de formation continue

À la suite d'une large consultation d'organismes oeuvrant dans la région métropolitaine de Québec et d'organismes nationaux, le Conseil supérieur de l'éducation propose plusieurs éléments permettant la mise en place d'un véritable système de formation continue pour les adultes, notamment :

- l'aménagement de voies et de cheminements diversifiés et adaptés aux besoins et aux caractéristiques des adultes;
- la reconnaissance du droit social de tout salarié à un congé de formation;
- l'accès à des services d'accueil, d'information et de référence offerts sous le mode d'un guichet unique;
- des services de reconnaissance des acquis plus efficaces;
- la disponibilité de services professionnels et administratifs : orientation, bibliothèque, garderie, cafétéria...;

- le soutien à la formation à distance;
- le financement adéquat des organismes d'éducation populaire;
- la reconnaissance du statut professionnel et le droit au perfectionnement du personnel enseignant en éducation des adultes.

Panorama • Volume 1, numéro 2 • Novembre 1996